

La Révolution française (I) – Notions préalables

La présente synthèse peut être complétée, pour ses aspects événementiels, par les ressources suivantes, mises en lignes par « Allô prof », un consortium de la province du Québec :

- La Révolution française (1789)
cf. <https://www.youtube.com/watch?v=OudWsDRLWcc>
- Histoire. Révolution française (notions avancées)
cf. <http://www.alloprof.qc.ca/bv/pages/h1075.aspx>

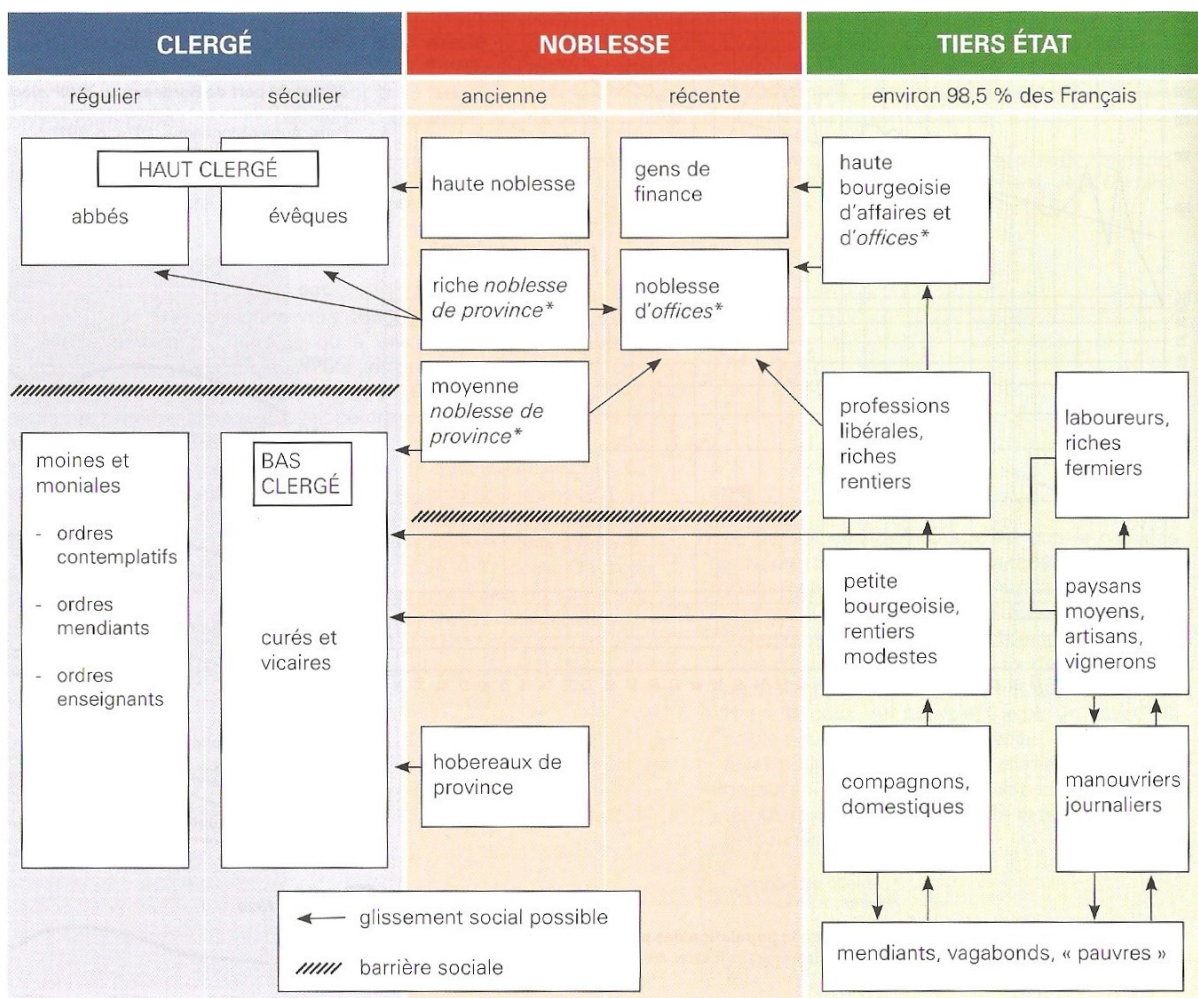
1. La société d'Ancien Régime (= d'avant la Révolution)

La société française à l'aube de la Révolution (c'est-à-dire immédiatement antérieure à 1789) est une société figée en trois ordres hiérarchisés, structure en décalage par rapport à l'évolution des mentalités (cf. le premier exercice, consacré à la philosophie des Lumières) et aux mutations socio-économiques qui ont affecté la France depuis le XVII^e siècle.

Schématiquement, la société s'organise de la façon suivante :

	Ordres		
	Noblesse	Clergé	Tiers-État
Effectifs - en % de la population - nombre approximatif	<ul style="list-style-type: none"> • 1,5 % • 350.000 	<ul style="list-style-type: none"> • 0,5 % • 80.000 	<ul style="list-style-type: none"> • 98 % • 25.000.000
Part de la propriété foncière détenue	20 %	10 %	70 %
Fonction	Administrent (sous les ordres du roi)		Produisent
Statut	Privilegié : bénéficient de privilèges (pas d'impôts, entre autres) et d'exemptions (avantages divers)		Défavorisé : ne bénéficient ni de privilèges, ni d'exemptions
Revenus	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pensions [= allocation] 2. Rentes [= revenu périodique issu d'une autre source que du travail] 3. Prélèvements [taxes diverses] 		<ol style="list-style-type: none"> 1. Production propre 2. Commerce 3. Salarier (encore très minoritaire)
Stratification sociale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Noblesse de cour <ul style="list-style-type: none"> ▪ généralement plus riche 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Haut clergé <ul style="list-style-type: none"> ▪ issu de la noblesse le plus souvent ▪ riche 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Paysannerie (80 % du total) <ul style="list-style-type: none"> ▪ quasi-misère ▪ vit sous un régime féodal

	<p>2. Noblesse de province</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ généralement plus pauvre 	<p>2. Bas clergé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ issu du Tiers-État le plus souvent ▪ pauvre 	<p>2. Ouvriers et artisans</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ peu nombreux ▪ dépourvus de protection sociale <p>3. Bourgeois</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ contributeurs majoritaires au budget de l'État ▪ frustrés par la vénalité des charges et l'impossibilité d'accéder à la noblesse <p>≡ prompt à la révolte</p>
--	---	---	---



OUSource : Histoire 2e, Paris, Hachette, 1996, p.165

La division ternaire de la société française profite donc essentiellement à la noblesse et au haut clergé, soutenus par le roi ; les autres acteurs sont réduits au silence, et profondément exaspérés par le caractère inique du système :

- les paysans sont soumis à un régime féodal qui se durcit d'autant plus que la noblesse voit ses besoins croître (et donc sa propension à augmenter les prélèvements) ;
- les ouvriers et les artisans sont dépourvus de protection sociale, et soumis aux corporations, qui réglementent strictement les métiers au profit de quelques-uns ;
- la bourgeoisie, dont les prélèvements fournissent l'essentiel du budget du Royaume, est freinée dans ses projets d'ascension sociale (les nobles refusent que certains de ses membres soient anoblis), et désespérée par la vénalité des charges (= fait de mettre en vente une charge publique - exemple : fonction de juge - et de la remettre au plus offrant) qui favorise la noblesse.

2. Détérioration de la situation du Royaume de France (1780-1789)

1. DE GRAVES DIFFICULTÉS AGRICOLES ET ÉCONOMIQUES

Durant la décennie 1781-1790, les campagnes françaises subissent une météorologie défavorable (sécheresse en 1785, pluies diluviennes en 1787, hiver 1788-1789 très rigoureux). Les récoltes de 1782, 1784, 1786 sont médiocres, celles de 1788 désastreuses. Les petits paysans, qui n'ont aucune marge de sécurité, ne peuvent subvenir à leurs besoins, et encore moins approvisionner les villes en grain, alors que le pain constitue la base de l'alimentation de la majorité de la population.

Puisque les céréales viennent à manquer, leur prix s'envole (hausse de plus de 150 %). Par conséquent, nombre de régions sont affectées par la disette (= manque de nourriture). La situation sociale, déjà dégradée, se détériore encore un peu plus : la population, qui se sent menacée, s'agite à la fois dans les villes et dans les campagnes.

2. RENFORCEMENT DU MALAISE SOCIAL

Cette situation économique dégradée, qui fragilise une grande partie du Tiers-État, est aggravée par la noblesse. Celle-ci, qui s'est lourdement endettée pour maintenir un train de vie souvent dispendieux (= qui entraîne de grands frais), cherche à dégager de nouveaux revenus.

Pour ce faire, elle tente de renforcer ses privilèges : c'est ce que l'on appelle « la réaction nobiliaire ». Celle-ci passe par des mesures aussi impopulaires qu'injustes ; remise en vigueur de pratiques tombées en désuétude mais particulièrement pénibles pour la paysannerie (prélèvements divers, corvées...), limitation de droits jusqu'ici reconnus aux communautés villageoises (utilisation des bois, prés, rives des cours d'eaux...), mais aussi éviction de la bourgeoisie des quelques charges que celle-ci avait réussi à conquérir.

Les paysans, dont les revenus se sont effondrés en raison des aléas climatiques, peuvent difficilement rencontrer les nouvelles exigences de leurs seigneurs et de leur roi. En ville, la bourgeoisie se sent également menacée, bien que sa position soit moins précaire. Le risque de révolte croît, à mesure qu'augmentent les frustrations.

3. LE BLOCAGE POLITIQUE ET LE PARI DES ÉTATS GÉNÉRAUX

Alors que la situation économique et sociale se dégrade, la monarchie doit faire face à une autre difficulté : celle d'un budget déficitaire. En effet, le Royaume de France, dont la santé financière n'était guère brillante, est intervenu massivement dans la guerre d'Indépendance américaine, ce qui a contribué à un endettement hors de contrôle. En 1788, le Royaume s'achemine vers la faillite : plus de la moitié de ses revenus est absorbée par le remboursement de la dette publique, grevée d'intérêts colossaux.

Seule une réforme fiscale radicale, passant par la remise en cause des privilèges (autrement dit par l'imposition de la noblesse) pourrait sortir le pays de la crise. Mais les contrôleurs généraux des Finances (= ministres) qui tentent successivement, à la fin du XVIII^e siècle, de mettre en place un impôt unique payé par tous, se heurtent à l'opposition des privilégiés, dont le roi a cruellement besoin.

Acculé, le roi Louis XVI, outrepassant le conseil formulé par Louis XIV quelques décennies auparavant, décide de convoquer les États généraux (= l'assemblée des représentants des trois ordres constitutifs du Royaume de France, chargée de conseiller le roi) pour le 1^{er} mai 1789. Pour préparer cette réunion, il demande à ses sujets de lui faire connaître leurs *desiderata*. Près de 60.000 cahiers de doléances (= plaintes) sont rédigés au printemps 1789 et envoyés à la cour... ce qui traduit un mécontentement général.

3. La révolution

1. LE SOULÈVEMENT DES DÉPUTÉS DU TIERS-ÉTAT

Le 5 mai 1789, le roi inaugure à Versailles les États généraux. Immédiatement, privilégiés et non-privilégiés s'affrontent. La question qui les divise est essentielle pour la suite des travaux : votera-t-on par ordre ou par tête ? Si l'on vote par ordre, les privilégiés auront d'office la majorité (1 voix pour la noblesse + 1 voix pour le clergé *versus* 1 voix pour Tiers). En revanche, si l'on vote par tête, le Tiers peut s'imposer, car il comporte plus de députés.

Soucieux de préserver ses meilleurs alliés, le roi impose le vote par ordres et exige que les trois ordres siègent séparément. Les députés du Tiers, qui comprennent qu'ils n'auront rien à dire, se rebellent, aiguillés par les représentants de la bourgeoisie, sûrs de leur force. Le 17 juin, considérant qu'ils représentent 96 % de la population et qu'ils détiennent la souveraineté

nationale, ils se proclament « Assemblée nationale ». Le roi, furieux, fait fermer leur salle de réunion, espérant leur dispersion. Excédés, les députés finissent par se réunir dans la salle du Jeu de paume (= ancêtre du tennis) de Versailles, où ils s'engagent par serment à rédiger une Constitution (= loi fondamentale d'un État) – c'est le serment du Jeu de paume.

Le roi comprend la gravité de la situation : si une constitution vient à être rédigée, s'en sera fini de sa monarchie absolue, puisqu'un texte légal définira les limites de son pouvoir. Le 23 juin, il exige la fin des travaux du Tiers... en vain. La situation alarme les ordres privilégiés, qui comprennent que le roi est incapable de se faire respecter. Apeurés, ils préfèrent l'abandonner que de se voir imposer une constitution qui réduirait à néant leur position dominante. C'est pourquoi, le 9 juillet, ils rejoignent le Tiers et, avec lui, se proclament « Assemblée nationale constituante ». Louis XVI, dont le pouvoir vacille, rassemble alors des troupes autour de Paris, dans l'attente d'un moment favorable.

2. LE SOULÈVEMENT DES VILLES

À Paris, la population, frappée par la crise économique, prend peur lorsqu'elle apprend que des troupes sont déployées à proximité de la capitale. Craignant la trahison des ordres privilégiés, elle se soulève le 12 juillet. Le 14 juillet, encadrée et menée par la bourgeoisie, qui entend bien profiter de la situation, elle s'empare de la Bastille, la prison royale de la capitale, symbole de l'arbitraire. Son gouverneur est décapité, et sa tête promenée sur une pique à travers la ville.

Les événements parisiens inspirent de nombreuses villes à travers le pays. Partout, la population prend d'assaut les symboles de la monarchie absolue, alors que la bourgeoisie s'empare du pouvoir municipal. L'autorité royale est fortement remise en cause.

3. LA « GRANDE PEUR » ET LE SOULÈVEMENT DES CAMPAGNES

Début 1789, les premières révoltes paysannes contre les seigneurs éclatent dans plusieurs régions de France. Les événements du 14 juillet à Paris déclenchent la « Grande Peur ». Pensant que les nobles vont écraser la Révolution dans le sang et terroriser la paysannerie (comme ils l'ont toujours fait jusqu'alors), les paysans attaquent les demeures de leurs seigneurs. Ils en profitent pour détruire les titres justifiant les droits seigneuriaux, de telle sorte à en effacer la mémoire.

Cette entrée officielle des paysans dans la Révolution inquiète les membres des ordres privilégiés, mais aussi la bourgeoisie. En effet, ces derniers craignent de devoir partager leurs richesses – ce dont ils n'ont guère envie. Pour restaurer le calme, l'Assemblée nationale constituante décide d'abolir les droits seigneuriaux

et les privilèges au cours de la nuit du 4 août¹. La société d'ordres est mortellement atteinte : le coup de grâce lui est porté le 26 août, avec la proclamation de la Déclaration des droits de l'homme.

Une société nouvelle est née sur les ruines de l'Ancien Régime : désormais, les hommes naissent égaux en droits.

4. Vers la monarchie constitutionnelle

D'août 1789 à septembre 1791, les députés travaillent à l'élaboration d'une Constitution. Durant cette période, un nouveau style de vie politique apparaît et les Français expérimentent pour la première fois la liberté d'opinion. Une classe politique se structure, divisée en tendances plus qu'en véritables partis.

Ces tendances tirent leur nom de la place que les députés occupent dans l'assemblée :

- à droite, les aristocrates hostiles à la Révolution et partisans du retour à l'Ancien Régime ;
- au centre, les « monarchiens », attachés à la personne du roi, mais prêts à des changements dans la définition de son pouvoir ;
- à gauche, les « patriotes », qui veulent limiter les pouvoirs du roi.
- Isolé à l'extrême-gauche, Robespierre défend l'idéal d'une République.

Les débats ont lieu à l'assemblée et dans des clubs, comme celui des Jacobins ou des Cordeliers. Chaque sensibilité politique s'exprime également dans la presse (« monarchiens » dans *L'Ami du Roi*, « patriotes » dans *L'Ami du Peuple*), la diffusion des journaux contribuant à la politisation du pays.

Tout en préparant la future Constitution, les députés entreprennent de profondes réformes, qui démantèlent l'Ancien Régime. L'organisation administrative du pays est entièrement modifiée : la France est désormais divisée en 83 départements, subdivisés en districts, cantons et communes. Le système judiciaire est repensé : la vénalité des charges étant abolie, les tribunaux sont désormais constitués de juges élus, et les peines les plus inhumaines (comme la torture) sont supprimées.

Le système fiscal est réorganisé en fonction du principe d'égalité devant l'impôt ; l'économie libérale est instaurée par la suppression des douanes intérieures et des corporations, et par l'interdiction des grèves et des syndicats (loi Le Chapelier). Le but est que, désormais, rien ne s'oppose plus à la liberté des acteurs économiques.

Enfin, les constituants décident de nationaliser (= transférer la propriété à l'État) les biens du clergé. Ils adoptent le 12 juillet 1790, la « Constitution civile du clergé », qui transforme les membres du clergé en fonctionnaires désormais rémunérés par l'État. Cette réforme impose aux prêtres de prêter un serment

1 La plupart des privilèges sont immédiatement abolis sans indemnités (décret du 4 août entré de fait en vigueur le 3 novembre 1789), mais quelques-uns sont déclarés rachetables (cens et dîmes, champart, rentes foncières) jusqu'en 1792 (où ils sont abolis, à l'exception de ceux qui seraient garantis par un titre primitif) et 1793 (où l'abolition est générale).

civique, qui leur enjoint de se soumettre à la loi. Divisant les clercs entre les « jureurs » (qui adhèrent à ce principe) et les « réfractaires » (qui n'entendent obéir qu'à l'Église), elle ébranle profondément le royaume.

En 1791, la Constitution met en place une monarchie constitutionnelle, dans laquelle les pouvoirs sont nettement séparés.

Le pouvoir exécutif est toujours détenu par un monarque, désormais appelé « roi des Français » (et non plus « roi de France »), qui le partage avec ses six ministres. Il dirige la politique extérieure et peut opposer son veto au vote des lois. Le pouvoir législatif appartient à l'Assemblée législative, composée de 745 députés. Elle vote les lois et le budget, et contrôle les ministres. Le pouvoir judiciaire est confié à des juges élus à tous les degrés. Toutefois, la participation politique est encore limitée : le suffrage censitaire (= fondé sur le paiement d'un montant minimum d'impôts) n'autorise que 60 % de la population à voter.

5. La Constitution de 1791 : mise en place d'une monarchie constitutionnelle

La Constitution de 1791 instaure une démocratie incomplète...

Démocratie...

- Division des trois pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire)
- Élection de l'Assemblée législative par le peuple
- Contrôle des six ministres par l'Assemblée législative, qui ne peut les nommer

...incomplète

- Le pouvoir exécutif reste exercé par le monarque, qui dispose d'un droit de veto (= de refus) sur les propositions de loi
- L'Assemblée législative n'est pas élue au suffrage universel (un être humain = un vote), mais au suffrage censitaire masculin
- Le roi nomme et révoque seul ses six ministres

Problème : le roi n'accepte pas de voir son pouvoir remis en cause. Il tente de fuir incognito pour rejoindre des troupes étrangères et écraser la révolution par les armes. C'est un échec : reconnu, il est arrêté à Varennes et ramené à Paris.

6. Naufrage de la monarchie constitutionnelle (1791-1792)

La trahison du roi entraîne une crise européenne ; après quelques mois d'escalade, en 1792, l'Assemblée législative déclare la guerre à l'Autriche, alliée à la Prusse, qui désire mettre fin à l'expérience démocratique française qui menace les autres monarchies absolues du continent. Les armées françaises sont enfoncées ; les sans-culottes (= révolutionnaires issus du peuple parisien) emprisonnent alors la famille royale, tenue pour responsable de la crise.

Conscients du danger, les députés français décident de mettre fin à la monarchie constitutionnelle, désormais décrédibilisée. Ils proposent...

- l'élection au suffrage universel masculin d'une Convention chargée de rédiger une nouvelle constitution ;
- la proclamation de la République (21 et 22 septembre 1792).

Simultanément, ils parviennent à galvaniser une large part de la population, qui redoute la restauration de la monarchie absolue. Une armée est mise sur pied en un temps record ; engagée au nord, elle remporte une victoire inattendue à Valmy (20 septembre 1792), repoussant la menace autrichienne.